

Sommaire

1 - Adduction en eau potable	2
2 - L'assainissement des eaux usées	3
3. Défense incendie	5
4. Gestion des déchets.....	5

1 - Adduction en eau potable

La ressource et la production

Ressource	Volume d'exploitation	Capacité de production
Captages de Piloubières	3 100 m ³ /jour	300 à 500 m ³ /h soit 6000 à 10 000 m ³ /jour
Forage de Lacan	400 m ³ /jour	60 m ³ /h 1 200 m ³ /jour
Puits de Clavelet	400 m ³ /jour	35 m ³ /h 700 m ³ /jour
Total	3 900 m ³ /jour	7 900 à 11 900 m ³ /jour

La commune de Tresques est alimentée en eau potable par le Syndicat de la Basse Tave, dont les captages sont implantés plus à l'Est sur les communes de Codolet (Piboulières) dans la nappe alluviale du Rhône, et de Laudun (Clavelet) dans les alluvions de la Cèze.

On dénombre quatre captages situés à Lacan, Clavelet, et Codolet – Piboulières. Le volume produit est de 6185 m³/j, et le volume restant à mobiliser sur cette ressource est de 1500 m³/j (sur une base de 20h de pompage par jour).

Aucun captage public à des fins d'alimentation en eau potable n'est recensé sur le territoire communal de Tresques.

Seule la limite Sud-Ouest du territoire de Tresques est proche du Périmètre de Protection Rapproché du Puits et du Forage de la commune de Saint-Pons-La-Calm.

Le puits de Bouldouire (Saint-Pons-La-Calm) a fait l'objet d'un rapport hydrogéologique en 2003, qui propose la définition des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné. La proposition de périmètre de protection éloigné empiète sur le territoire de Tresques (*Cf. annexe*) sur son extrémité Sud-Ouest. Toutefois aucun développement urbain (zone U/AU) ne sont définies sur ces secteurs dans le cadre du PLU (maintien en zone A/N).

La distribution

Pompage

Deux groupes de pompage assurent le refoulement vers le réservoir de Bouyas, chaque pompe ayant une capacité de 21 m³/h. Une pompe suffit pour refouler 350 m³/j. La seconde pompe est disponible en secours. Temps de fonctionnement maximal d'une pompe : 17 heures.

Le refoulement est donc globalement sécurisé. Le pompage est bien dimensionné.

Stockage

Le réservoir (500 m³) permet d'assurer la distribution vers Bouyas pendant environ 1,5 jours, ce qui est suffisant pour réparer une casse sur l'alimentation de la reprise.

Réseau

Sur le centre, la perte de charge atteint au maximum 1m/km. La pression varie entre 4 et 6 bars. Sur Bouyas-l'Estang, la perte de charge est inférieure à 0,5m/km. La pression varie entre 3 et 6 bars, en fonction de l'altimétrie.

Evolution des besoins en eau

Une estimation de l'évolution de la population a été réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, approuvé en 2007 et annexé au dossier de PLU.

Evolution de la population totale en pointe	1999	2004	Moyen terme 2015	Long terme 2025
Tresques	1 827	1 820	2 233	2 608
Périmètre syndical	12 152	13 416	16 150	18 700

Le besoin total en eau potable estimé à long terme à l'échelle du périmètre syndical est de 8 140 m³/jour.

Le PLU envisage un développement démographique de l'ordre de 150 à 200 habitants d'ici à 2020. Cet objectif démographique est parfaitement compatible avec le schéma d'eau potable.

La capacité de production des captages de Piboulières est actuellement de 300 m³/h, et doit être portée à 500 m³/h prochainement. La capacité totale à long terme sera donc suffisante pour couvrir les besoins du syndicat et les objectifs du PLU.

Des nouveaux forages sont en cours dans le cadre d'une nouvelle ressource au moulin des Fontaines sur la commune de Saint-Paul-les-Fonts.

2 - L'assainissement des eaux usées

L'assainissement non collectif

Le zonage d'assainissement date de 2007.

Environ 30% des habitations de la commune de Tresques relèvent de l'assainissement autonome. Ainsi actuellement le parc est évalué à près de 250 habitations équipées de dispositifs d'assainissement autonome. Précisons que ces particuliers implantés (anciennes zones NB au Nord du village) se plaignent de manière récurrente du mauvais fonctionnement de leurs dispositifs en assainissement autonome : mauvaises infiltrations des effluents, remontées d'odeurs, résurgences d'effluents.

Le nombre de filières à réhabiliter a été estimé à 40% du parc total, soit près d'une centaine de dispositifs sur la commune de Tresques. La commune de Tresques fait partie du Syndicat de la Basse Tave qui a pris la compétence de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communal.

La commune choisit dans son PLU de ne pas autoriser de dispositifs d'ANC supplémentaires dans ces zones et classe en zone AU les parcelles non construites.

L'assainissement collectif

L'ensemble du réseau d'assainissement de la commune de Tresques est géré par le Syndicat de la Basse Tave.

.

La répartition des abonnés aux réseaux d'assainissement collectifs sur la commune de Tresques se fait selon deux secteurs :

- secteur Nord (route de Bagnols : Quartier de Raymond Bœuf et Hameau de l'Etang) : les effluents sont renvoyés vers la station d'épuration intercommunale de Bagnols, gérée par le SABRE.
- secteur Sud (village de Tresques) : les effluents sont renvoyés vers la station d'épuration intercommunale située à Connaux et gérée par le Syndicat de la Basse Tave.

Au total, le nombre d'abonnés aux réseaux d'assainissement sur la commune de Tresques est de 490 abonnés.

Réseaux d'assainissement des eaux usées

Les réseaux d'assainissement du Secteur Nord (vers STEP du SABRE à Bagnols)

Les réseaux sont de type séparatifs, ils sont strictement gravitaires, sans refoulement, et représentent 2650 ml. Le raccordement des réseaux de Tresques Nord aux réseaux de la ville de Bagnols est régi par une convention de raccordement établi en 2007 entre la ville de Bagnols et le Syndicat de la Basse Tave.

Les réseaux d'assainissement du Secteur Sud (vers STEP de Connaux)

Les réseaux sont soit unitaires ou séparatifs, et ils représentent 9654 ml. Les réseaux de refoulement représentent 896 ml, deux postes de refoulement sont ainsi implantés sur les réseaux du village de Tresques (La Resse et Les écoles).

Sur Tresques, il y a du réseau séparatif en gravitaire et en refoulement.

La STEP du Syndicat de la Basse Tave

Station d'Épuration Intercommunale : Connaux	
Type	Boues activées – aération prolongée Dénitrification – Nitrification Prétraitements physiques
Année de réalisation	1988
Capacité	7 000 équivalents habitants Charges hydrauliques : débit nominal : 1680 m ³ /j (200 l/j/hab) Charges polluantes : 504 kg DBO ₅ /j (60 g/ab/j) La STEP présente une capacité résiduelle de traitement importante évaluée à près de 2 700 Equivalents-Habitants.
Maître d'ouvrage	Syndicat de la Basse Tave Communes desservies par la STEP : Connaux, Gaujac, Saint Victor la Coste, Tresques, Saint-Paul-les-Fonts
Exploitation	SAUR
Milieu récepteur	Ruisseau Rieutort
Charges hydrauliques traitées	Année 2006 : 860 m ³ /j (taux de charge 51%)
Charges polluantes traitées	Année 2006 : 4270 EqH (taux de charge 51%)
Respect du niveau de rejet	Oui

Description de la STEP du SABRE

Station d'Épuration Intercommunale : Bagnols-sur-Cèze / L'Euze	
Type	Boues activées – aération prolongée Décantation primaire Prétraitements physiques
Capacité	35 000 équivalents habitants Charges hydrauliques : débit nominal : 7000 m ³ /j (200 l/j/hab) Charges polluantes : 2100 kg DBO ₅ /j (60 g/ab/j)
Maître d'ouvrage	SABRE Communes desservies par la STEP : Bagnols, Sabran, Saint Nazaire, Tresques, Venejean
Exploitation	SAUR
Milieu récepteur	Rivière de la Cèze

Le PLU envisage un développement démographique de l'ordre de 150 à 200 habitants d'ici à 2020. Cet objectif démographique est parfaitement compatible avec la capacité des STEP.

3. Défense incendie

On recense sur la commune de Tresques 33 poteaux incendie, dont seulement 9 sont opérationnels et réglementaires selon le dernier contrôle du SDIS, effectué en mars/avril 2009. L'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU du PLU est conditionnée à la garantie d'une défense incendie suffisante.

4. Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SITDOM Bagnols/Pont dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes Val de Tave « élimination et valorisation des déchets ».

La collecte se fait 2 fois par semaine l'été (mardi et samedi) et une fois par semaine le reste de l'année (mardi) en porte à porte. Un container de 120 l est fourni gratuitement par la Mairie à tout nouvel habitant.

Concernant, le recyclage, des sacs jaunes sont fournis par la Communauté de Communes, et le ramassage se fait une fois par semaine.

le tri sélectif :

Colonnes verre :	Colonnes journaux-magazines :	Colonnes textile :
Place du Marché	Place du Marché	Place du Marché
Hameau de l'Etang	Hameau de l'Etang	Hameau de l'Etang
Route de Bagnols à la Patte d'oie : route de Tresques et route de Cavillargues	Route de Bagnols à la Patte d'oie : route de Tresques et route de Cavillargues	Route de Bagnols à la Patte d'oie : route de Tresques et route de Cavillargues
Place des Martyrs	Place des Martyrs	
Rue du Vieux Châtaignier	Rue du Vieux Châtaignier	
Proximité Ets Perret		
Les Bouttes - RN 86		

D'après données SITDOM

Le traitement des ordures ménagères et la gestion des déchetteries est assuré par le syndicat « Portes de Provence ». Le SITDOM gère les 3 déchetteries de Saint-Nazaire, Cornillon et Connaux, ainsi que le nouveau quai de transferts destiné aux OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et EMR (Emballages Ménagers Recyclables).

35 communes composent le SITDOM soit une population totale de 53.000 habitants. Pour les habitants de Tresques, la déchetterie la plus proche est située sur la commune de Connaux, dans la zone de Sarsin. Les déchets acceptés sont : batteries ; bois non traité ; cartons ; déchets ménagers spéciaux (peintures, piles, solvants, produits phytosanitaires...) ; emballages ménagers recyclables ; encombrants ; ferrailles ; gravats ; huiles de vidange ; journaux - magazines ; palettes ; textile ; végétaux ; verre. Une autre déchetterie se trouve sur la commune de Saint Nazaire au lieu dit La Capellane.